

Rapport du secrétaire

Mesdames, Messieurs,

Comme l'a dit notre Président, nous devons faire face cette année à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance 2023 pour les employé·e·s de commerce, avec les changements que cette dernière comporte (compétences opérationnelles, abandon de certaines matières, digitalisation des supports de cours, abandon des voies base et élargie etc...) et je ne vais pas rentrer dans le détail puisque M. Antoine Oberholzer, que nous remercions vivement de sa présence, nous fera un petit point de situation au sujet de la réforme au point 5 de notre ordre du jour.

Dans les grandes lignes, l'année scolaire 2022-2023 s'est très bien déroulée puisque ce ne sont pas moins de 1'176 apprenti·e·s qui sont venu·e·s suivre les cours interentreprises organisés par la CIFIC-VD et 545 qui ont passé un examen AFP ou CFC. A ce sujet, je remercie Mme Florence Nöding, qui gère de main de maître l'organisation et la coordination de ces cours et examens mais également les 26 chargé·e·s de cours sous contrat avec la CIFIC-VD, qui œuvrent avec implication à former la relève et sans qui l'enseignement pratique ne serait bien évidemment pas réalisable.

Au niveau des commissaires professionnel·le·s, nous en avons actuellement 7 sous contrat avec la CIFIC-VD pour un EPT de 425 %. Ce nombre a augmenté depuis quelques années puisque le ratio de nombre d'apprentis par commissaire est passé en 2022 de 1 commissaire pour 500 apprentis à 1 commissaire pour 350 apprentis, ce qui a permis une augmentation du nombre de ces derniers. Pour rappel, les commissaires passent dans toutes les entreprises pour visiter les 1ères années et sont à votre disposition pour toutes formes de soucis ou problèmes relevant essentiellement de l'activité professionnelle. Les Capp (conseillers aux apprentis), prendront le relais pour toutes formes de problèmes relevant de l'activité extra-professionnelle, soit de problèmes sociaux, psychologiques ou autres. Les commissaires professionnel·le·s travaillent en étroite collaboration avec les conseillers aux apprentis.

Brève explication de la nouvelle organisation de la CIFIC-VD, soit précédemment : mandat donné par la CIFIC-VD à Jeuncomm et au Centre Patronal pour l'organisation des CIE en fonction d'un forfait bien défini et depuis la rentrée scolaire de cette année, le Centre Patronal prend à charge l'organisation administrative des CIE (suivi des contrats, convocations, réservations de salles dans les locaux de Jeuncomm, suivi des notes, etc...) et Jeuncomm la partie pédagogique (engagement et évaluation des chargé·e·s de cours, suivi de la qualité des CIE, etc...).

Ayant une autre casquette au Centre Patronal, je profite de vous présenter, en quelques mots, le GPA (Groupement Pour l'Apprentissage) et les structures CoachApp et AppApp (flyers à disposition).

Je vous remercie de votre attention et de votre implication pour la formation professionnelle et la relève de la branche du commerce depuis de nombreuses années.

CIFIC-VD

Alexandre Ludin